

p.B.15.21.Cha. - CD/FE/FIS

Berne, le 9 septembre 1988

C H I N EPROFIL DES RELATIONS BILATERALES1. Données générales

Pays le plus peuplé du globe et troisième par la superficie, la République populaire de Chine est à plus d'un point de vue aux antipodes de la Suisse. Sa tradition millénaire ainsi que son histoire récente agitée forcent l'attention sinon le respect. Bien qu'ayant rallié l'idéologie marxiste, la Chine peut cependant, de par son poids spécifique, se payer le luxe de n'être alignée sur personne. En dépit de ces facteurs fondamentalement divergents, nos deux pays ont su trouver une convergence d'intérêt suffisante pour que s'instaure des relations bilatérales remarquablement intenses et ceci depuis l'avènement même de la République populaire en 1949. Attirance réciproque des extrêmes peut-être, mais aussi absence de passé colonial d'une part, et de préjugés concrets de l'autre, peuvent être à la source de cet état de fait réjouissant.

2. Evaluation des relations

La Suisse jouit d'une très bonne image en République populaire de Chine (RPC), même si ce sont souvent les clichés (montres et jardin du monde) qui nous servent de carte de visite. L'éloignement géographique et la dissimilitude culturelle font que les deux pays ne se connaissent encore que trop peu. Cet état de fait est toutefois en cours d'évolution au travers de l'intensification des échanges commerciaux et culturels, de même que par les visites réciproques de hautes personnalités.

3. Relations diplomatiques

De tous les pays occidentaux, la Suisse fut l'un des premiers à reconnaître la RPC. Avant la reconnaissance même, peu après le retrait des troupes du Kuomintang, la Suisse avait décidé de fermer sa légation à Nanking - capitale de Chian Kai-chek. Le Conseil fédéral reconnut formellement la République populaire le 17 janvier 1950 et les relations diplomatiques furent établies le 14 septembre de cette année.

Faisant immédiatement suite à cette initiative, la Confédération entreprit d'ouvrir une légation à Pékin, la nouvelle capitale. Six ans plus tard elle était élevée au rang d'Ambassade. Parallèlement, la RPC, qui établit sa légation à Berne en 1950, dispose à partir de 1957 d'une ambassade dans la ville fédérale. Toujours en 1957, la RPC ouvre à Genève un Consulat général ainsi qu'un bureau de l'agence de presse Hsinhua. En 1972, après l'entrée de la RPC aux Nations Unies, c'est enfin une Représentation permanente qui s'établit au bout du lac.

La normalisation relativement rapide de nos relations avec la RPC était un acte inspiré et audacieux de la part de la Suisse. Le gouvernement chinois et avant tout celui qui dirigeait sa diplomatie, Chou En-lai, s'est toujours plu à souligner élogieusement l'attitude de la Suisse. Ainsi la base même de nos relations bilatérales a d'emblée pu se prévaloir de conditions favorables pour son développement. D'autre part, il existait un intérêt évident de la Chine pour notre pays, de par sa situation géographique, sa neutralité et l'accès qu'il permettait, du moins au départ, vers d'autres pays européens avec lesquels la RPC n'avait pas le liens formels. Aussi certains traits propres à notre système politique et de défense, l'armée de milice en particulier, ont de longue date constitué un sujet de grand intérêt pour les Chinois. Enfin, notre politique de bons offices, plus particulièrement dans le contexte du conflit coréen, notre présence toujours active dans la Commission Neutre de Surveillance et de contrôle à Panmunjom et le rôle de Genève comme lieu de conférences sont autant de raisons qui font que la Chine populaire nous porte son estime.

4. Colonie suisse

Seul un très petit nombre de Suisses résident en République populaire de Chine (1986: 159, dont 37 double nationaux). Quant aux Chinois résidant en Suisse, ils étaient au nombre de 738 en avril 1988.

5. Visites officielles importantes

Preuve s'il en faut des efforts réciproques mis à cultiver les relations bilatérales, les échanges de visites à haut niveau, même si souvent à titre de courtoisie, sont relativement intenses depuis ces douze dernières années:

A Berne:

mai 1978:	Vice-premier ministre, Gu Mu
octobre 1979:	Vice-premier ministre du Conseil d'Etat, Wang Rauzhon
octobre 1980:	Ministre du Commerce extérieur, Li Quiang
juillet 1981:	Chef de l'Etat Major général, Yank Dezki
juin 1982:	Ministre des Affaires étrangères, Huang Hua
août 1985:	Vice-ministre des Affaires étrangères, Zhou Nan
septembre 1986:	Ministre du textile, Mme Wu Wenying
mars 1987:	Ministre des Affaires étrangères, Wu Xueqian
juin 1988:	Délégation du Ministère des forêts

A Beijing:

août 1974:	Conseiller fédéral, P. Graber
avril 1975:	Conseiller fédéral, W. Ritschard
september 1978:	Secrétaire d'Etat Jolles
mars 1979:	Conseiller fédéral. F. Honegger
février 1982:	Maire de Zurich, S. Widmer
octobre 1984:	Délégation parlementaire (A. Gautier)
mai 1985:	Secrétaire d'Etat Brunner

novembre 1986: Conseiller fédéral, P. Aubert
mai 1987: Secrétaire d'Etat Blankart
juillet 1988: Délégation parlementaire (PDC, E. Segmüller)

6. Relations économiques

C'est depuis la signature de l'accord de commerce de 1974 que le développement de nos échanges commerciaux a pris son essor.

En progression d'abord modeste, bien que constante, nos **exportations** ont enregistré un bond spectaculaire en 1985, (589 mio Frs.) doublant par rapport à 1984. Elles se montaient à 613,6 mio Frs en 1987.

Au plan des **importations**, le profil, bien que moins marqué à la hausse, a été en progression constante depuis quelques années. Après un recul au-dessous de la barre des 200 mio Frs. (185) en 1986, nos importations ont atteint en 1987 un total de 239 mio Frs). En 1987, notre balance commerciale avec la Chine présentait donc un solde positif de quelque 375 mio Frs.

Dans la structure de nos échanges, côté suisse, la part du lion revient plus que jamais aux machines (71%); instruments et montres (16%) et produits chimiques (7%) se partagent le reste. Du côté chinois, il s'agit avant tout de produits textiles (47% - notamment la soie et les tapis), alimentaires (18%) et matières premières pour l'industrie chimique (14%). En 1984, un crédit mixte d'une valeur de 80 mio Frs a été accordé à la RPC. Un accord pour un nouveau crédit mixte de 100 mio Frs. a été conclu en 1987.

Depuis 1979, les exportations chinoises sont au bénéfice du régime des préférences douanières accordées aux pays en développement. En sont exclus certains légumes secs, les articles pyro-techniques, quelques textiles et les chaussures.

Des pourparlers techniques ont été engagés en 1986 en vue de la conclusion d'un accord de double imposition. Un nouveau round de négociations est prévu à Berne pour le mois de novembre 1988.

7. Relations culturelles et scientifiques

On assiste depuis quelques années à un accroissement régulier des échanges culturels dans la plupart des domaines, mais avant tout la musique, les expositions et le mime. Vu la persistance de certaines barrières idéologiques, le cinéma et les beaux arts ont plus d'obstacles sur leur chemin. Signalons aussi le jumelage des villes de Zurich et Kunming (1982) et une série d'activités en 1984 et 1985 telles que la tournée du mime Quellet, d'un groupe d'artistes patronnés par Pro Helvetia, du Festival Strings de Lucerne et du mime Dimitri. La Chine quant à elle organise de nombreuses manifestations culturelles en Suisse (expositions diverses, Opéra de Pékin, artistes de cirque en tournée avec Knie, etc).

Des échanges estudiantins assortis de bourses ont lieu sur une base annuelle (3 bourses/3 prolongations fédérales et 20 au niveau cantonal). On remarquera l'accroissement notable du nombre d'étudiants chinois dans nos institutions universitaires, ces 10 dernières années: Depuis 1979, que marque le début des échanges scientifiques entre la Suisse et la Chine, quelque 900 scientifiques (postgradués, chercheurs) ont passé en moyenne une année dans nos hautes écoles, alors qu'autant d'ingénieurs et de techniciens effectuaient des stages (d'une durée moyenne d'un mois) dans notre industrie. Près de 200 étudiants et scientifiques chinois se forment actuellement dans notre pays (169 scientifiques + boursiers fédéraux et cantonaux).

8. Aide humanitaire et coopération technique

Les activités dans ce domaine sont réduites. Il s'agit d'actions ponctuelles d'aide humanitaire lors de catastrophes naturelles, par exemple lors des incendies de forêts qui ont ravagé une province du nord de la Chine, en mai 1987. A cet égard, une proposition pour un montant de 2,6 mio Frs sera prochainement soumise au Conseil fédéral pour une action du Corps suisse pour l'aide en cas de catastrophe, en matière de lutte contre les incendies de forêts (mise à disposition de matériel et d'instructeurs, formation de pilotes d'hélicoptères équipés à cet effet).

Quant à la coopération technique proprement dite, sujet longtemps tabou pour épargner les susceptibilités de Beijing, elle se limite à une modeste tranche au titre du Crédit mixte, dans le domaine de l'équipement hospitalier.

9. Accords bilatéraux

- Traité d'amitié entre la République de la Confédération suisse et la République de Chine
Conclu: 13.06.1918, en vigueur: 08.10.1919
- Arrangements entre la Suisse et la Chine au sujet du trafic des stupéfiants entre les deux pays (échange de notes)
Conclu: 12.04.1927, en vigueur: 12.04.1927
- Echange de notes concernant la renonciation aux droits d'exterritorialité en Chine
Conclu: 13.03.1946, en vigueur: 13.03.1946
- Echange de notes entre la Légation de Suisse à Pékin et le Ministère des Affaires étrangères de la République populaire de Chine constatant l'existence de la réciprocité en matière de protection des marques.
Conclu:; 14.04.1956/08.03.1957
(Cet échange de notes ne fait que constater la réciprocité. N'ayant pas le caractère d'un accord, il n'est pas publié. Une photocopie du texte de cet échange est classée dans la collection de la Div. des affaires juridiques).
- Accord entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement de la République Populaire de Chine relatif aux transports aériens civils
Conclu: 12.11.1973, en vigueur: 03.02.1975
- Accord de commerce entre la Confédération suisse et la République Populaire de Chine
Conclu: 20.12.1974, en vigueur: 20.12.1974 pr. 30.04.1975 déf.

- Echange de notes entre l'Ambassade de Suisse à Pékin et le Ministère des Affaires étrangères de la République Populaire de Chine sur la suppression réciproque de l'obligation du visa en faveur des membres d'équipage des avions de la Swissair et de l'Administration de l'aviation civile de Chine qui effectuent des vols de service entre la Suisse et la République Populaire de Chine
Conclu: 22.04.1975/06.05.1975, en vigueur: 06.05.1975
- Echange de lettres du 10 décembre 1982 entre la Suisse et la Chine sur l'importation en franchise douanière de tissus d'origine chinoise produits sur des métiers à main
Conclu: 10.12.1982, en vigueur: 01.01.1983
- Accord entre le Gouvernement de la Confédération suisse et le Gouvernement de la République populaire de Chine relatif à l'octroi d'un crédit mixte
Conclu: 29.08.1984
- Accord de coopération concernant l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire
Conclu: 12.11.1986, en vigueur: 15.08.1988
- Accord de promotion et de protection réciproque des investissements
Conclu: 12.11.1986, en vigueur: mars 1987
- Accord relatif à l'octroi d'un deuxième crédit mixte
Conclu: 20.05.1987